Opérations de visite et saisies dans le secteur des fruits transformés en coupelles et en gourdes

Publié le 23 septembre 2015

La rapporteure générale de l'Autorité de la concurrence indique que des opérations de visite et saisie inopinées ont été réalisées le 22 septembre dans le secteur des fruits transformés en coupelles et en gourdes.

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 22 septembre 2015, après autorisation d'un juge des libertés et de la détention, à des opérations de visite et saisie inopinées auprès d'entreprises suspectées d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des fruits transformés en coupelles et en gourdes.

A ce stade, ces interventions ne préjugent bien évidemment pas de la culpabilité des entreprises concernées par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir.

Si l'Autorité décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre l'enquête ou clôt l'affaire au bénéfice des entreprises visitées, elle en informera le public par un communiqué de presse.

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence

En raison du principe de séparation entre l'instruction et la décision, les services d'instruction sont placés sous la seule autorité du rapporteur général.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail